

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2833

19 novembre **2011**

SOMMAIRE

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	Essen German Holdings AREIII (Luxem-
	bourg) S.à r.l
Asta Luxembourg S.à r.l135938	Famigro S.A
Azurdiffusion S.A	Financière Daunou 2 S.A
Baja International S.à r.l	FINANCIERE JONCS Spf S.A135979
Barton's Reitplatzbau Sàrl	Finavias S.à r.l
Becton Dickinson Luxembourg Holdings	Fincoil Investissement S.A
S.à r.l	Fininfra
Becton Dickinson Luxembourg Holdings	Fleurus Promotion
S.à r.l	Fougera S.C.A., SICAR
BGV III Amsterdam S.à r.l	Geo Travel Finance S.C.A
BGV III Bielefeld S.à r.l	Glennlo Investments I SA
BGV III Rotterdam S.à r.l	GW Partner-Bau Gmbh
BGV III Stuttgart S.à r.l135940	Herculean CC S.à r.l
BPIC S.à r.l	IMP S.à r.l
ByBox Field Support Limited135938	International Paper Investments (Luxem-
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	bourg) S.à r.l
	Iroko Holdings S.A
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	Italia Development S.à r.l
	Kirchberg Property Company S.C.A 135956
Cityhold Investissement S.à r.l 135964	Las Rozas Funding Holding S.à r.l 135980
City Parking Group Holdings S.A 135941	LuxCo 58 S.à r.l
Complete Conception S.à r.l135960	LuxGEO S.àr.l
Conseil et Gestion de Restaurants et Hô-	Luxpai Holdo S.à r.l
tels s.à r.l	MGI S.à r.l
Danube Investissement Sàrl135963	Mobsat Group Holding S. à r.l
DIF Infrastructure Capital Holdings (Fran-	Nemab S.à r.l
ce) S.à r.l	NorCell S.à r.l
DIF Infrastructure Capital Holdings (Ne-	
therlands) S.à r.l	ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l
Domaine Alice Hartmann S.A135940	Orion III European 7 S.à r.l
Dundee International (Luxembourg) In-	•
vestments 2 S.à r.l	Pala Real Estate S.à r.l
ECIP M S.A135980	Presco Investments S.à r.l
Eddy Clean S.à r.l	SDS Invest SA
Eneris Wind Italia SA135941	Uranus Capital S.A
EP Gretlade S.à r.l	Youpube S.à r.l
	7 ouk SOL S à r l 135957



Asta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138610/10.

(110160967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

GW Partner-Bau Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 154.859.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 14. September 2011, gehalten vor dem Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, registriert unter der Nummer LAC/2011/41481 am 20. September 2011.

Die Gesellschafter haben in der außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter erklären, dass die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- Herr Herbert Bonerz, vorgenannt:

- Herr Marco Willkomm, vorgenannt:

74 Anteile

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission von Herrn Dirk Gimmler als Geschäftsführer zum 30. Juni 2011 an.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst als technischen Geschäftsführer Herrn Herbert Bonerz, Diplomingenieur, geboren in Hermeskeil am 14. März 1952 wohnhaft in D-54413 Beuren, 15, Kirchstrasse und als administrativen Geschäftsführer Herr Marco Willkomm, Fachwirt, geboren in Saarburg, am 27. März 1975, wohnhaft in D-54439 Palzem-Esingen, 7, Im Dorf, für eine unbegrenzte Zeit zu ernennen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers oder durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers für den administrativen Bereich verpflichtet.

Senningerberg, den 05. Oktober 2011. Référence de publication: 2011138250/27.

(110159609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

ByBox Field Support Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.814.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

En vertu des résolutions prises en date du 12 juillet 2011 par le conseil d'administration de la société de droit britannique ByBox Field Support Limited, ayant son siège social à Merlin House, Downsview Road, Wantage, Oxfordshire, 0X12 9FA, Royaume-Uni, dûment immatriculée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 03852440 (ci-après la «Société»), il a été décidé:

- d'approuver la formation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ByBox Field Support Limited», succursale de la société ByBox Field Support Limited (ci-après la «Succursale») pour une durée illimitée, et d'établir la Succursale à partir du 3 octobre 2011;
 - de fixer le siège de la Succursale au 49 route d'Arlon L-1140 Luxembourg;
- de nommer Mr Daniel Robert Turner, né le 11 janvier 1967 à Kings Langley (Royaume-Uni), demeurant Pound Scots, Bledlow Ridge, Buckinghamshire, HP14 4AJ, Royaume-Uni, comme représentant permanent unique de la Succursale à partir de la date d'établissement de la Succursale et pour une durée illimitée, disposant de tous les pouvoirs pour accomplir



sa mission en tant que représentant permanent unique de la Succursale et ayant le pouvoir d'engager la Succursale par sa seule signature;

- que les activités de la Succursale seront;

la fourniture de solutions logistiques pour chaînes d'approvisionnement via des réseaux de consignes électroniques et à clé faisant office de distributeurs automatiques et de points d'enlèvement pour les travailleurs et consommateurs à distance et/ou tous autres services de ce genre que la société fournira à ses clients de temps à autre.

- Les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice conjointement à deux:
- * M Stuart James Miller, Président Directeur Général, né le 26 juillet 1967 à Brentwood (Royaume-Uni) et résidant à The Barn House, Sunningwell, Oxfordshire 0X13 6RH (Royaume-Uni)
- * M Mark Stephen Garritt, administrateur-délégué, né le 23 décembre 1963 à Alton (Royaume-Uni) et résidant à Willowsgate, 15 Winslow Road, Little Horwood, Milton Keynes MK17 OPD (Royaume-Uni)
- * M Kevin Gary Hole, directeur financier, né le 19 Mai 1959 à Oxford (Royaume-Uni) et résidant à 1 Tyrell Close, Stanford in the Vale, Faringdon, Oxfordshire SN7 8EY (Royaume-Uni)
- * M Daniel Robert Turner, directeur technique, né le 11 janvier 1967 à Kings Langley (Royaume-Uni), et résidant à Pound Scots, Bledlow Ridge, Buckinghamshire HP14 4AJ (Royaume-Uni)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel Robert Turner / Kevin Gary Hole

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011138601/38.

(110160352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138644/10.

(110160800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 83.687.396,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.035.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138646/11.

(110161031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 6. Oktober 2011. Für gleichlautende Abschrift Für die Gesellschaft Maître Carlo WERSANDT Notar

Référence de publication: 2011138661/14.

(110160972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2011.

Für gleichlautende Abschrift Für die Gesellschaft Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011138664/14.

(110160834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138732/10.

(110160815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138733/10.

(110161099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Domaine Alice Hartmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.948.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 2 mai 2011, que les mandats des Administrateurs:

- Monsieur WEISMANN Friedrich, né le 22 mars 1948 à Zürich en Suisse et demeurant 34, Rütistrasse, SZ-8702 Zollikon;
 - Monsieur WESNER Pierre, né le 18 mars 1953 à Grevenmacher et demeurant 33, rue Hicht, L-6212 Consdorf;
- Monsieur GODART Jean, né le 7 avril 1950 à Luxembourg et demeurant 18, Rainstrasse, SZ-Pfaeffikon, ont été renouvelés pour une période de 1 année. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2012.



Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011138736/17.

(110160836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny. R.C.S. Luxembourg B 107.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138744/9.

(110160945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138770/10.

(110160889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138772/10.

(110160822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138774/10.

(110160821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

City Parking Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "City Parking Group Holdings S.A.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 76.515, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M ^e Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on June 5 th, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782 of the 25 th of October 2000, modified several times and for the last time pursuant to a deed of M ^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,



on November 22 nd , 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2831 of the 24 th of December 2010.

The meeting is presided by Mrs. Claudia DINIS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs. Sophie THEISEN, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Modification of the date of the annual general meeting from the first Friday of the month of March to the second Monday of the month of June at 01:00 p.m.
 - 2. Complete restatement of the articles of incorporation of the Company.
- A) That the shareholder, presents or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- B) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting from the the first Friday of the month of March to the second Monday of the month of June at 01:00 p.m. and states that, as a consequence of the foregoing.

Second resolution

The meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company so that they read as follows:

Chapter I. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares

1. Status and Name. There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called City Parking Group Holdings S.A. ("the Company").

2. Registered office.

- 2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Shareholder(s) in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).
- 2.2. The Board of directors of the Company ("the Board") may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.
- 2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

3. Objects.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.



- 3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3. The Company may borrow in any form. It may issue, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be Shareholder(s) of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be Shareholder(s) of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be Shareholder(s) of the Company.
- 3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholder(s).

5. Capital.

- 5.1. The issued share capital is set at thirty-seven thousand three hundred forty-three Euros seventy cents (EUR 37,343.70), represented by three hundred seventy-three thousand four hundred and thirty-seven (373,437) Shares of a nominal value of ten cents of an euro (EUR 0.10) each.
- 5.2. The authorised share capital is set at twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and forty-six Euros (EUR 22,223,146) represented by two hundred and twenty-two million two hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty (222,231,460) Shares of a nominal value of ten cents of an euro (EUR 0.10-) each.
- 5.3. The authorisation to issue new Shares within the limit of the authorised share capital is granted to the Board for a period of maximum 5 years. The Board is further authorised in that context to suppress the subscription preferential rights of all or some of the Shareholders of the Company.
 - 5.4. The Shares have the form of registered shares.
 - 5.5. No Shareholder is entitled to request the conversion of its/his/her registered Shares into bearer Shares.
 - 5.6. To the extent of, and according to the provisions of the Law, the Company may repurchase its own Shares.

6. Changes in share capital.

- 6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on March 25, 2014. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholder(s) in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.
- 6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, ("the Law"), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to Shareholder(s) in lieu of dividends.
- 6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the Shareholder(s) having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current Shareholder(s) pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current Shareholder(s) otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current Shareholder(s) at the time of such new issue.
- 6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.
- 6.5. When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.



6.6. The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholder(s) in Extraordinary General Meeting.

7. Shares.

- 7.1. At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.
 - 7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.
- 7.3. Shares certificates shall be issued to Shareholder(s) in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by any director or if Class A and Class B directors have been appointed by the joint signature of any Class A director with any Class B director. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a director.
- 7.4. Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.
- 7.5. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.
- 7.6. The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.
- 7.7. The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.
- 7.8. The register of Shareholder(s) of the Company ("the Register") may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.
- 7.9. The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by Shareholder(s) between 10:00 and 12:00 on any business day in Luxembourg.
- 7.10. If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

8. Transfer.

- 8.1. Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.
- 8.2. The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:
- 8.2.1. has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or
 - 8.2.2. reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or
- 8.2.3. reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.
- 8.3. The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at the registered office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.
- 8.4. Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.



- 8.5. The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.
- 8.6. The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II. Administration and Supervision

9. General meetings of shareholder(s) ("general meetings").

- 9.1 The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the second Monday of the month of June each year at 1.00 p.m.
- 9.2 If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.
- 9.3 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 18).
- 9.4 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:
- 9.4.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Memorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where Shareholder(s) are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered Shareholder(s), at their last known address of record, at least 8 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or
- 9.4.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered Shareholder(s), at their last known address of record, at least 8 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.
- 9.5 The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of Shareholder(s), set out the full text of the proposed amendments.
- 9.6 The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of Shareholder(s) recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.
- 9.7 Where all the Shareholder(s) are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.
- 9.8 General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a director appointed by the Board. In the event that no director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of Shareholder(s) present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.
- 9.9 The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record
 - 9.9.1 that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all Shareholder(s);
 - 9.9.2 the number of Shareholder(s) present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- 9.9.3 if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.
- 9.10 Only if a majority of Shareholder(s) present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those Shareholder(s) present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.
- 9.11 The Board shall prescribe the conditions to be met by Shareholder(s) in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the Shareholder(s) entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.
- 9.12 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.
- 9.13 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of Shareholder(s), which shall require the unanimous consent



of all Shareholder(s) of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

- 10. Powers of general meetings. Any regularly constituted meeting of the Shareholder(s) of the Company shall represent the entire body of Shareholder(s) of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholder(s). The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.
- 11. Extraordinary general meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting".

Chapter III. Board of directors and Commissaire or Réviseur d'entreprises agréé

12. Board of directors.

- 12.1 The Company is managed by one or more directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of Shareholder(s) which sets the term of their office. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).
 - 12.2 The directors may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 12.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors.
- **13. Board chairman and Vice chairman.** The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a director elected by the directors present at the meeting.

14. Powers of the board of directors.

- 14.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholder(s) fall within the competence of the single director or, if the Company is managed by more than one director, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 14.2 Subject to article 14.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether Shareholder(s) or not, by any director of the Company.
- 14.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether Shareholder(s) or not, only by any Class A director acting jointly with any Class B director.

15. Procedure.

- 15.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.
- 15.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.
- 15.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of the Company or if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
 - 15.4 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his proxy.
- 15.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, at least one Class A director and one Class B director (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 15.6 The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by either the Chairman and the Secretary of the meeting or by all the directors present at the meeting.
- 15.7 Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 15.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



16. Representation.

- 16.1 Subject to article 16.2 the Company shall be bound in all matters by the signature of any director of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14.2 and 14.3 of these Articles.
- 16.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A director with any Class B director.
- **17. Liability of the directors.** The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

18. Commissaire or Réviseur d'entreprises agréé.

- 18.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire or a Réviseur d'Entreprises Agréé.
 - 18.2 The Commissaire or the Réviseur d'Entreprises Agréé shall be appointed by the General Meeting.
- 18.3 The Commissaire or the Réviseur d'Entreprises Agréé may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.
- 19. Remuneration of directors and Commissaire or Réviseur d'entreprises agréé. The General Meeting may allocate to the directors and Commissaire or Réviseur d'Entreprises Agréé fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits

20. Financial year. The financial year of the Company shall commence on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of the same year.

21. Financial statements.

- 21.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.
- 21.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

22. Adoption of accounts.

- 22.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the directors and Commissaire or Réviseur d'Entreprises Agréé and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.
- 22.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the directors and Commissaire or Réviseur d'Entreprises Agréé from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the directors and Commissaire or Réviseur d'Entreprises Agréé made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

23. Appropriation of profits.

- 23.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.
- 23.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.
- 23.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.
- 23.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.
- 23.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.
- **24. Interim dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.



Chapter V. Dissolution and Liquidation

25. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI. General

26. Applicable law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "City Parking Group Holdings S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.515, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 25 octobre 2000, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2831 du 24 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudia DINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Sophie THEISEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelrahime BENMOUSSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du premier Vendredi du mois de mars au deuxième Lundi du mois de juin à 13.00 heure.
 - 2. Refonte complète des statuts de la Société.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.



Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier Vendredi du mois de mars au deuxième lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reformuler complètement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Chapitre I er . Nom, Siège social, Objet, Durée, Capital, Modifications du capital, Actions

1. Statuts et Dénomination. Il est établi par les présentes une société anonyme dénommée City Parking Group Holdings S.A. ("la Société").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg et peut être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune par décision du conseil d'administration. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 11.
- 2.2 Le conseil d'administration de la Société ("le Conseil") pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.
- 2.3 Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

3. Objet.

- 3.1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange on autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.
- 3.3. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), accorder à toute société du même groupe de sociétés ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.
- 3.4. La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.5. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs actionnaires.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social émis est fixé à trente-sept mille trois cent quarante-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 37.343,70), représenté par trois cent soixante-treize mille quatre cent trente-sept (373.437) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.
- 5.2 Le capital social autorisé est fixé à vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quarante-six Euros (EUR 22.223.146,-) représenté par deux cent vingt-deux millions deux cent trente et un mille quatre cent soixante (222.231.460) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.
- 5.3 L'autorisation d'émettre de nouvelles Actions dans les limites du capital social autorisé est conférée au Conseil pour une période de maximum cinq ans. Le Conseil est en outre autorisé dans ce contexte à supprimer les droits de souscription préférentiels de tout ou une partie des Actionnaires de la Société.
 - 5.4 Les Actions sont nominatives.
 - 5.5 Aucun Actionnaire n'a le droit de demander la conversion de ses Actions nominatives en Actions au porteur.
 - 5.6 La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres Actions.



6. Modifications de capital social.

- 6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant le 25 mars 2014. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).
- 6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ("la Loi"), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.
- 6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.
- 6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.
- 6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.
- 6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

7. Actions.

- 7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.
- 7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- 7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.
- 7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.
- 7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.
- 7.6 La société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.
- 7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.
- 7.8 Le registre des actionnaires de la société ("le registre") pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.
- 7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.
- 7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.



8. Transfert.

- 8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.
- 8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:
- 8.2.1 a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- 8.2.2 reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- 8.2.3 reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.
- 8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.
- 8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.
- 8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.
- 8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II. Administration et Surveillance

9. Assemblée générale des actionnaires ("assemblées générales").

- 9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième Lundi du mois de juin chaque année à 13.00 heures.
- 9.2 Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 9.3 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 18).
- 9.4 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:
- 9.4.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou
- 9.4.2 soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.
- 9.5 L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.



- 9.6 La non réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.
- 9.7 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.
- 9.8 Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil ("le Président ou le Vice-Président respectivement") de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.
- 9.9 Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:
 - 9.9.1 qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
 - 9.9.2 le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- 9.9.3 si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.
- 9.10 Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.
- 9.11 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.
- 9.12 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.
- 9.13 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 10. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.
- 11. Assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par "Assemblée Générale Extraordinaire".

Chapitre III. Conseil d'administration et Commissaire ou Réviseur d'entreprises agréé

12. Conseil d'administration.

- 12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs qui seront nommés par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constitueront un conseil d'administration. Le(s) administrateur(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement actionnaire(s).
 - 12.2 Les administrateurs sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 12.3 L'actionnaire unique ou les actionnaires, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.
- 13. Présidence et Vice présidence du conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

14. Pouvoirs du conseil de d'administration.

14.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence de l'administrateur ou, si la Société est gérée par plus qu'un administrateur, du Conseil, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.



- 14.2 Sous réserve des dispositions de l'article 14.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient actionnaires ou non, par tout administrateur de la Société.
- 14.3 Si les actionnaires ont nommés un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient actionnaires ou non, que par tout administrateur de Classe A agissant conjointement avec tout administrateur de Classe B.

15. Procédure.

- 15.1 Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 15.2 Il sera donné à tous les administrateurs un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.
- 15.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du Conseil de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 15.4 Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.
- 15.5 Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'actionnaire unique ou les actionnaires ont nommés un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B, au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
- 15.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés ou par le Président et Secrétaire de la réunion ou par tous les administrateurs présents à la réunion.
- 15.7 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 15.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

16. Représentation.

- 16.1 Sous réserve des dispositions de l'article 16.2, la Société est engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 14.2 et 14.3 des Statuts.
- 16.2 Si l'actionnaire unique ou les actionnaires ont nommés un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout administrateur de Classe A et de tout administrateur de Classe B.
- 17. Responsabilités des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

18. Commissaire aux comptes ou Réviseur d'entreprises agréé.

- 18.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire ou à un Réviseur d'Entreprises Agréé.
 - 18.2 Le commissaire ou le Réviseur d'Entreprises Agréé sera élu par l'assemblée générale.
- 18.3 Le commissaire ou le Réviseur d'Entreprises Agréé pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.
- 19. Rémunération des administrateurs et Commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire ou réviseur d'entreprises agréé des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices

20. Art. **20.** Exercice social. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.



21. Situation financière.

- 21.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.
- 21.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

22. Approbation des comptes.

- 22.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires ou réviseur d'entreprises agrée et délibèrera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.
- 22.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire ou réviseur d'entreprises agrée de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaire ou réviseur d'entreprises agrée en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fausse ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

23. Attribution des bénéfices.

- 23.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.
- 23.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.
- 23.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.
- 23.4 Tout dividende fixé sera payable aux lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.
- 23.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.
- **24.** Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

25. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI. Généralités

26. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DINIS, S. THEISEN, A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137524/730.

(110159285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Glennlo Investments I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 12, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 159.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011138800/11.

(110160958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Iroko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.604.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011138847/10.

(110161014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Italia Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 163.764.

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, relative à la constitution de la société à responsabilité limitée Italian Holding Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163792,

que lors de cette constitution le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500) a été libéré en partie par Madame Elda Eugenia VITACOLONNA, de nationalité italienne, née à Guardiagrele (Italie) le 7 mai 1933,

par apport en nature de douze mille (12.500) parts sociales de la société Italia Development S.à r.l., (correspondant à environ 100% du capital de cette société).

En conséquence de ce qui précède la répartition des parts sociales de la société Italia Development S.à r.l. est la suivante: Italian Holding Development S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163792, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Pour la société Italia Development S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011138848/20.

(110160983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138854/10.

(110160888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.



Kirchberg Property Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138868/11.

(110160863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Fougera S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011138931/15.

(110160947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 159.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138946/10.

(110161114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 38.777.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138963/11.

(110160861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Uranus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 157.303.

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten September.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft URANUS CAPITAL S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon, eingetragen im Han-



delsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.303, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, am 3. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 196 vom 1. Februar 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Martin WALLY, mit beruflicher Anschrift in L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herrn Jean-Pierre Dias, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Martin WALLY, vorgenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

- 1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu heschliessen

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon, nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
 - 2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Statuten.
 - 3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon, nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

"Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Martin Wally, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43489. Reçu 75,.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011139066/50.

(110160852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139086/10.

(110160966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.



A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 63.657.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Asap Srl., une société de droit italien avec siège social à Piazza Vittorio Veneto 15, I-Biella, Italie, enregistrée sous le numéro REA 154558 et numéro Fiscal 01658720022, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSOD-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination A&P ASAP & Partners (Luxembourg) S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.657, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 19 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N ° 432 du 15 juin 1998;
- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 13 août 2011 publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N ° 116 du 22 janvier 2002;
- le capital social de la société est fixé à 3.870.000,- EUR, représenté par 750.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 5,16 chacune;
 - par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139248/48.

(110162054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Azurdiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 113.034.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZURDIFFUSION S.A., avec siège social à L-4221 Esch/Alzette, 108, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 113.034,

constituée sous la dénomination de DEMEX INTERNATIONAL S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 613 du 24 mars 2006,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2940 du 10 décembre 2008

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Richard DEMANGE, dirigeant de sociétés, demeurant à L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Maria SANTIAGO –DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'exercice social du 31 décembre au 31 août.

Modification afférente de l'article 19 des statuts

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

L'exercice social en cours, ayant commencé le 1 er janvier 2011, se terminera le 31 août 2011.

Suite à cette décision, l'article dix-neuf (19) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art.19. L'exercice social commencera le premier septembre et se terminera le trente et un août de l'année suivante. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Demange, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139291/49.

(110161478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.884.013,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139294/11.

(110162043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.



Complete Conception S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Barton's Reitplatzbau Sàrl).

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl. R.C.S. Luxembourg B 86.968.

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Madame Katja GONDORF, commerçante, née à Düsseldorf, le 20 novembre 1968, demeurant à L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul et unique associé de la société BARTON'S REITPLATZBAU S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.968, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange le 11 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1028 du 5 juillet 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, notaire de residence à Mondorf-les-Bains en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2413 du 11 décembre 2009, modifié en dernier lieu par un constat de cession de parts sous seing privé du 1 er août 2011 en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Résolution 1

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la société de "BARTON'S REITPLATZBAU S.à r.l." en "COMPLETE CONCEPTION S.à r.l." et de modifier l'article 1, des statuts comme suit:

Art. 1 er. "La société prend la dénomination de COMPLETE CONCEPTION S.à r.l."

Résolution 2

L'associé unique décide de rajouter à l'article 3 un deuxième alinéa:

« Art. 3. 2 ème alinéa. La société a en outre comme objet la mise à disposition de services administratifs.»

Pouvoirs

La comparante donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Katja Gondorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 octobre 2011. LAC / 2011 / 44443. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139310/44.

(110161440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.789.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 6. Oktober 2011. Für gleichlautende Abschrift Für die Gesellschaft Maître Carlo WERSANDT Notar

Référence de publication: 2011139323/14.

(110161396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 6. Oktober 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011139324/14.

(110161174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BPIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.295.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139349/11.

(110161782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139359/10.

(110161433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139360/10.

(110161580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.



C.G.R.H., Conseil et Gestion de Restaurants et Hôtels s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.288.

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

- 1. Monsieur Claude Patrick FISCHER, employé, né à Genève (Suisse) le 25 août 1964, demeurant à L-9167 Mertzig, 4A. Rue de l'école:
- 2. Madame Danielle Marie FRANCOIS, employée, née le 27 juin 1960 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à L-9167 Mertzig, 4A, Rue de l'école,

ici représentée par Monsieur Claude Patrick FISCHER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «C.G.R.H., CONSEIL ET GESTION DE RESTAURANTS ET HOTELS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.288, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 363 du 10 août 1993 (ci-après la «Société»).
- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Claude Patrick FISCHER, pré-qualifié (ciaprès le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FISCHER, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2011. Relation: MER/2011/1860. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139370/51.

(110161212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.



Danube Investissement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.343.

Les statuts coordonnés au 06/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139416/9.

(110161955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139419/10.

(110161629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Eddy Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Dudelange, 46, rue de l'Hôpital. R.C.S. Luxembourg B 109.973.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Ramadan RAMCILOVIC, gérant de société, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 63 rue des Mines.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société EDDY CLEAN S.àr.l, ayant son siège social à L-3844 Dudelange, 46 rue de l'Hôpital, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1456 de du 27 décembre 2005.
- que suivant acte reçu en date du 4 avril 2008 par-devant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1352 du 3 juin 2008, Monsieur Ramadan RAMCILOVIC, prédit, a été nommé liquidateur de la prédite société,
- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- €);
 - qu'il est associé et propriétaire des cent parts sociales (100) de la prédite société;
 - qu'il approuve la gestion du liquidateur et lui en donne décharge pure et simple.
- que la liquidation est close, qu'il est investi de tout l'actif, et que le passif a été réglé, que la prédite société a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Ramadan RAMCILOVIC, actuellement à Esch-sur-Alzette, 63, rue des Mines.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge ,en raison du présent acte à HUIT CENTS EUROS (800.- €). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a singé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Ramcilovic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2011. Relation: EAC/ 2011/11696. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2011. Référence de publication: 2011139434/41.

(110161637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 161.740.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139439/11.

(110161314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62742 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139457/10.

(110161515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Famigro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011139475/14.

(110161917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Cityhold Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.785.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CITYHOLD PROPERTY AB, a company organised and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Birger Jarlsgatan 6, SE–102 40 Stockholm, Sweden, and being registered with the Bolagsverket under number 556845-8631, represented by Mr. Cliff Langford, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2011.



The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Investissement S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-) represented by THREE MILLION (3,000,000) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up being divided into the following classes of shares (the Classes):



- ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND FOUR HUNDRED (1,250,400 ordinary shares (the Ordinary Shares);
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class A shares (the Class A Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class B shares (the Class B Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class C shares (the Class C Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class D shares (the Class D Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class E shares (the Class E Shares).
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class F shares (the Class F Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class G shares (the Class G Shares),
- ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class H shares (the Class H Shares); and
 - ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class I shares (the Class I Shares). each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.
- 6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).
- 6.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 6.6), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 6.8 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.
- 6.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount
- 6.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.



- 6.11. In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.
- 6.12. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,
- 6.13. A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with:
- (i) the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital if the repurchase is done in compliance with article 6.6.
- (ii) the consent of the shareholders representing at least three quarters of the share capital if the repurchase is not done in compliance with article 6.6.
 - 6.14. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available

Means the total amount of net profits of the Company (including Amount carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts

(without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or

of the Articles

Interim Accounts
Interim Account Date

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the share-holders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3. The following matters shall be subject to the prior consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital:
 - (i) investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of EUR 1,000,000;
- (ii) granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of EUR 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds EUR 1,000,000;
- (iii) the granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of EUR 1,000,000
 - (iv) borrowings by the Company in excess of EUR 1,000,000;
 - (v) disposal of a subsidiary by the Company;



- (vi) liquidation of a subsidiary of the Company;
- (vii) disposal of assets in excess of EUR 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Incorporation of new subsidiaries;
- (ii) Establishment of a branch;
- (iii) Transfer of the registered office within the municipality of Luxembourg;
- (iv) Purchase of assets (regardless of the type of assets) for a value in excess of EUR 10,000;
- (v) Expenditures of more than EUR 10,000, unless included in a budget which has already been approved;
- (vi) Approval of the budget (it being noted that the budget should be at least bi-annual)
- (vii) Borrowings in excess of EUR 10,000;
- (viii) Signing of contracts which commit or are likely to commit the Company to spend more than EUR 10,000;
- (ix) Charging, pledging or otherwise encumbering the assets of the Company;
- (x) Granting of guarantees.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

- 11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried



out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than onehalf of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
 - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.



14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account. The shareholders representing the absolute majority of the share capital will decide which amount of the premium to be allocated the various Classes of shares.
- 16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.
- 16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;
 - 16.5 In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- (i) an amount equal to 5% of the distributed amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;
- (ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I shares, then if no Class I shares are in existence, Class H shares and in such continuation).
- 16.6 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

CITYHOLD PROPERTY AB, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND FOUR HUNDRED (1,250,400) ordinary shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class A shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class B shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class C shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class E shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class F shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class F shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class G shares, ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class H shares and ONE HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED (194,400) class I shares, in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-).

The amount of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- a.) Mr. Cliff Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- b.) Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and
- c.) Mr Rickard Backlund, born on 22 September 1950 in Gudmundra, Sweden, residing professionally at Författarvägen 55, 167 75 Bromma, Sweden.
 - 2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CITYHOLD PROPERTY AB, une société existant sous et régie par les lois suédoises, ayant son siège social à Birger Jarlsgatan 6, SE–102 40 Stockholm, Suède, et inscrite auprès du Bolagsverket sous le numéro 556845-8631, ici représentée par M. Cliff Langford, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:



I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cityhold Investissement S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en catégories de parts sociales (ciaprès les Parts Sociales) telles qu'exposées ci-après:
- UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS (1.250.400) parts sociales ordinaires (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires");



- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe A (ci-après les "Parts Sociales de Classe A"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe B (ci-après les "Parts Sociales de Classe B"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe C (ci-après les "Parts Sociales de Classe C"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe D (ci-après les "Parts Sociales de Classe D"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe E (ci-après les "Parts Sociales de Classe E"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe F (ci-après les "Parts Sociales de Classe F"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe G (ci-après les "Parts Sociales de Classe G"),
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe H (ci-après les "Parts Sociales de Classe H") et
- CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de classe I (ci-après les "Parts Sociales de Classe I");

chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentants au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.
- 6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes de parts sociales, ces rachats et annulation de parts sociales devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe I).
- 6.7. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué à l'article 6.6), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.
- 6.8. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation par le nombre de parts sociales existant dans la classe de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.
- 6.9. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.
- 6.10. Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Classe Sociale sera due et payable par la Société.



- 6.11. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales de trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.
- 6.12. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.
- 6.13. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec:
- (i) l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social si le rachat est effectué conformément à l'article 6.6.;
- (ii) l'accord des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social si le rachat n'est pas réalisé conformément à l'article 6.6.
- 6.14. Dans le cadre de l'article 6, les définitions suivantes s'appliquent: librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

Montant Disponible

Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure ou les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément au Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

AA = (NP+P+CR) - (L+LR)

Ou

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe de

parts sociales à annuler

L = pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi

ou des Statuts

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires

concernés.

Date des Comptes

Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et

d'annulation de la Classe de parts sociales concernées.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. Les matières suivantes doivent faire l'objet de l'accord préalable des associés représentant la majorité absolue du capital social:
 - (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 EUR;



- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 EUR et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 EUR;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 EUR.
 - (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 EUR;
 - (v) la cession d'une filiale de la Société;
 - (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 EUR ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) constitution de nouvelles filiales;
- (ii) établissement d'une succursale;
- (iii) transfert du siège social au sein de la ville de Luxembourg;
- (iv) acquisition de biens (quelle que soit la nature des biens) d'une valeur supérieure à 10.000 EUR;
- (v) dépenses ou charges de plus de 10.000 EUR, à moins qu'elles n'aient été incluses dans un budget qui a déjà été approuvé;
 - (vi) approbation du budget (le budget doit être au moins bi-annuel);
 - (vii) emprunts d'un montant supérieur à 10.000 EUR;
 - (viii) signature de contrats engageant ou susceptible d'engager la Société à dépenser plus de 10.000 EUR;
- (ix) consentir des sûretés ou des gages sur, ou donner en garantie de quelque manière que ce soit, les biens de la Société;
 - (x) octroyer des garanties.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.



10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.



- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission. Les associés représentant la majorité absolue du capital social décideront quel montant de la prime d'émission sera alloué aux différentes catégories de parts sociales.
- 16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.
- 16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.
 - 16.5 En cas de distribution de dividende, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:
- (i) un montant égal à 5% du montant distribué devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales indépendamment de leur classe;
- (ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité au associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe I, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).
- 16.6. Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.



VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Sur ces faits.

CITYHOLD PROPERTY AB, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS (1.250.400) parts sociales ordinaires, CENT QUATREVINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe A, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe B, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe C, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe D, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe E, CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe F, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe G, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts sociales de Classe H et CENT QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts de CINCON QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CENTS (194.400) parts de CINCON QUATRE-VINGTQUATORZE MILLE QUATRE CE

Le montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
- a.) M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume Uni, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- b.) M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- c). M. Rickard Backlund, né le 22 septembre 1950 à Gudmundra, Suède, résidant à Författarvägen 55, 167 75 Bromma, Suède.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43442. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138093/795.

(110159776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

FINANCIERE JONCS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011, LAC/2011/43441, aux droits de soixantequinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FINANCIERE JONCS Spf S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.284, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 3A, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 415 du 2 novembre 1991. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1 er septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 101 du 14 janvier 2010.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 28 septembre 2011, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 29 septembre 2011, à l'ancien siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139486/26.

(110161621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139488/10.

(110162002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011139505/14.

(110161705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

F&P, Fleurus Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 15 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011139524/13.

(110161490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139549/10.

(110161211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139578/10.

(110161569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139606/10.

(110161438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

ECIP M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.942.

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.



A comparu:

Madame Gaëla Conrad, juriste, avec adresse professionnelle à L-2016 Luxembourg, 291, route d'Arlon, agissant au nom et pour le compte de:

- Eurazeo, une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992;
- Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189 agissant par son associé commandité Eurazeo Management Lux S.A.; et
- Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545 agissant pas son associé commandité Eurazeo Management Lux S.A.,

en vertu de trois procurations sous seing privée données respectivement le 1 er août 2011 et le 29 juillet 2011.

Laquelle personne comparante, a exposé ce qui suit:

En date du 4 août 2011, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 39.109 de son répertoire, un acte de constitution de la société ECIP M S.A. avec siège social au 25, rue Philippe II, L–2340 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 162942.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 8 août 2011 portant les références LAC/2011/35897 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 août 2011 portant les références L110135494.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie au point d) de la troisième résolution de l'assemblée constitutive.

Par la présente, la personne comparante, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés tels que mentionnés ci-dessus et annexés à acte de constitution de la société ECIP M S.A. précitée requiert la rectification des coordonnées du quatrième administrateur comme suit:

Version française erronée

Bertrand Michaux, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, résidant au 7, rue Henry Thill, L-8157 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Version française rectifiée qui remplace la version erronée

Bertrand Michaud, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, résidant au 7, rue Henri Thill, L-8157 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Version anglaise erronée

Bertrand Michaux, born in Paris (France), on 21 November 1961, residing at 7, rue Henry Thill, L-8157 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.

Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée

Bertrand Michaud, born in Paris (France), on 21 November 1961, residing at 7, rue Henri Thill, L-8157 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gaëla Conrad, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43488. Reçu 12,- EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138749/56.

(110161110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.



Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 155.250.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139617/11.

(110161938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

LuxCo 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.848.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139619/10.

(110161447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

LuxGEO S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011139622/14.

(110161725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62741 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139647/10.

(110161399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

MGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.206.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62752 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011139666/10.

(110161936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.



SDS Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 134.535.

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des - actionnaires de SDS INVEST SA avec siège social L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 134 535, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 134 du 17 janvier 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantai SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Lino D'AVERSA, gérant, demeurant à Terville (France).

Le Président expose d'abord que

- I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social.
- 2. Prorogation du mandat de l'administrateur unique.
- 3. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes.
- II.- Les actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.
- III.- L'intégralité du capital social étant présente à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Dudelange à Mondorf-les-Bains.

Deuxième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, Avenue François Clément.

Quatrième résolution

Elle proroge le mandat de l'administrateur unique INFORMA SARL avec siège social à F-67000 Strasbourg, 59, rue de Zurich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 351 228 994 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Cinquième résolution

Elle proroge le mandat du commissaire aux comptes INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139.578 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon, Lehmann, D'Aversa et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 septembre 2011. Relation EAC/2011/12513. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.



Frank MOLITOR.

Dudelange, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140061/54.

(110161606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139681/10.

(110162074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

NorCell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139685/10.

(110161980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Orion III European 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139695/10.

(110161372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pala Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.936.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139705/10.

(110161907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Youpube S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 20, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 154.872.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141140/9.

(110163074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck